

**Séance publique du 18 décembre 2000**

**Délibération n° 2000-6072**

commission principale : environnement, propreté, eau et assainissement

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Solaize et appartenant aux consorts Brevet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le service de la voirie a entrepris des travaux d'aménagement et de confortement du talus de la route de Solaize à Feyzin.

Afin d'acheminer les eaux des fossés réalisés en pied des talus vers le bassin de rétention construit sur une parcelle communautaire jouxtant le terrain cadastré sous les numéros 109 et 110 de la section BE appartenant aux consorts Brevet, la direction de l'eau a implanté dans ledit terrain une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 800 mm, créant ainsi une servitude de passage de canalisation.

Les consorts Brevet préférant céder leur terrain plutôt que consentir une servitude, il est soumis au Conseil le dossier concernant l'acquisition dudit terrain situé route de Solaize et couvrant une superficie de 2 921 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est présenté, le terrain en cause serait acquis au franc symbolique ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de l'opération ainsi que les frais notariés, évalués à 5 400 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 100 - fonction 822 - opération 0240.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,